

Offres Banques Populaires aux adhérents de la FFMKR

1. L'OFFRE DE BIENVENUE DÉDIÉE AUX KINÉS *

Cette offre regroupe des services, avec des tarifications avantageuses, personnalisés par chaque établissement du réseau Banque Populaire selon les régions. Les établissements du réseau Banque Populaire communiqueront leurs offres à chaque représentant régional de la FFMKR.

Cette offre comprend :

- les solutions de gestion de compte au quotidien (compte professionnel, accès aux services en ligne, moyen de paiement),
- les solutions pour gérer les décalages de trésorerie : une facilité de caisse,
- une proposition de solutions monétiques (terminal de paiement) pour encaisser ses honoraires.

2. LES AVANTAGES DOUBLE RELATION

Les kinés clients à la fois à titre professionnel et à titre personnel ont accès à un conseiller unique pour la gestion de l'ensemble de leurs besoins afin de simplifier la relation avec leur établissement du réseau Banque Populaire concerné, et de permettre la proposition de conseils et de solutions prenant en compte toutes les dimensions patrimoniales.

L'offre double relation permet, par ailleurs, de profiter d'une tarification avantageuse.

3. LES SOLUTIONS DE FINANCEMENT *

Sous réserve d'acceptation de leur dossier, les kinés peuvent se voir proposer :

- Un prêt à taux préférentiel (dédié aux professions libérales) pour financer l'installation, les rachats de parts de patientèle, des travaux ou le développement de l'activité,
- des solutions de financement de l'immobilier professionnel,
- le crédit-bail professions libérales pour financer les équipements,
- le prêt avance 1ers honoraires, qui permet de bénéficier d'un taux préférentiel et de frais de dossier minorés,
- diverses solutions de financement du véhicule professionnel : Location Longue Durée (LLD), Crédit Bail ou financement classique.

En outre, sous réserve d'acceptation de leur dossier, les kinés libéraux peuvent se voir proposer la garantie Socama (ou la garantie SoproLib selon les établissements du Réseau Banques Populaires) qui permet de limiter leur caution personnelle et, ainsi, de protéger leur patrimoine.

4. BILANS CONSEILS

Les kinés libéraux pourront bénéficier de bilans conseils, gratuits et sans engagement, réalisés par les experts Banque Populaire en matière de :

- gestion de patrimoine, par un conseiller en gestion patrimoniale,
- monétique, par un Expert Monexpert, pour analyser leurs besoins en matière d'encaissement et réaliser un devis sans engagement.

5. REMBOURSEMENT DE LA MOITIÉ DE LA COTISATION À LA FFMKR

Offre réservée aux adhérents de la FFMKR : lors de l'ouverture d'un compte professionnel à la Banque Populaire par un adhérent de la FFMKR, la moitié de sa cotisation à la FFMKR lui sera remboursée, la première année, avec un plafond de 75 €, sur présentation d'un justificatif de paiement.

*Sous réserve d'accord définitif après examen du dossier par la Banque Populaire concernée.